



Achat bien immobilier rajouter l'autre conjoint probleme notaire

Par **Grominette**, le **18/04/2016** à **10:47**

Bonjour,
mon conjoint a acheté un bien immobilier seul (a l'époque pas de revenus) pour le revendre par la suite d'ici 1 année.

Au départ il voulait que j'apparaisse sur le compromis de vente mais le notaire lui a dit que ce n'était pas possible vu que je n'étais pas sur les papiers du crédit.

Par la suite j'ai voulu faire un prêt travaux mais je ne peux pas puisque je ne suis pas propriétaire de la futur maison.

Le directeur de banque nous a dit que c'était "défaut de conseils" du notaire car je pouvais bien évidemment apparaître sur le compromis de vente.

Du coup, nous sommes bloqués.

Le notaire a dit que nous pouvions changer cela mais que ça avait un coup financier.

Le notaire peut il faire un avenant à ce compromis? a la base l'erreur vient de lui ...

Combien celui va t il nous couter pour que mon conjoint me vende même 1% plus la procédure?

Dans l'attente de vous lire,

Cordialement,

Par **amajuris**, le **18/04/2016** à **10:56**

bonjour,

le financement d'un bien immobilier est indépendant de sa propriété, vous pouvez financer un bien immobilier sans pour autant en être propriétaire et ce financement ne vous rend pas

propriétaire du bien.

vous pouviez être acquéreur du bien même sans être partie à la souscription du crédit.

c'est plus souvent la banque qui refuse un crédit si vous n'êtes pas seul propriétaire du bien car dans ce cas, la banque préfère que les 2 futurs propriétaires du bien soient co-emprunteurs du bien avec une clause de solidarité.

le changement de propriétaire du bien nécessite une mutation immobilière donc un acte notarié.

je ne peux pas vous répondre sur les frais.

salutations

Par **Lag0**, le **18/04/2016** à **13:15**

[citation]Le notaire peut il faire un avenant à ce compromis? [/citation]

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre.

Vous parlez au départ d'un bien déjà acheté puis ensuite d'un compromis de vente. Le compromis est un document signé avant l'acte définitif de vente, je ne vois donc pas ce qu'il vient faire dans votre situation.